

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE Commune de DREUIL Les AMIENS

Fermeture exceptionnelle du cimetière communal dans le cadre de travaux de végétalisation

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, détentrice de la police du cimetière et de la police des funérailles, d'assurer toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la salubrité publique dans le cimetière ;

Considérant l'obligation de fermer le cimetière pour la réalisation de travaux de végétalisation ;

- A R R Ê T E -

Article 1 : Le cimetière de Dreuil-lès-Amiens sera fermé exceptionnellement, le jeudi 14 mars et le vendredi 15 mars 2024, dans le cadre de travaux de végétalisation

Article 2 : L'accès ne sera autorisé qu'au personnel communal et aux personnes autorisées par la commune (ouverture de caveau, inhumation)

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché au cimetière

Article 4 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Somme et à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale

Fait à Dreuil-lès-Amiens, le 8 Mars 2024

Pour le Maire et par délégation,

Le Secrétaire Général,
Gauthier MANGOT



A blue circular official stamp of the Mairie de Dreuil-lès-Amiens is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text 'Mairie de Dreuil-lès-Amiens' and 'Somme'.